

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar ltée

Dossier : 6211-18-011

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 21 novembre 2006 au 5 janvier 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar ltée* a pris fin le 5 janvier 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 9 novembre 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 21 novembre 2006 au 5 janvier 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La compagnie Ultramar ltée propose la construction d'un oléoduc entre sa raffinerie Jean-Gaulin à Lévis et son terminal de Montréal-Est de manière à sécuriser le transport de ses produits en plus d'assurer un approvisionnement constant de son centre de distribution. Selon le promoteur, la construction de l'oléoduc lui permettrait également de faire face à la demande croissante des marchés de Montréal et de l'est de l'Ontario. Situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, le tracé proposé chevauche quatre régions administratives (Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Montérégie et Montréal), huit MRC ainsi que les villes de Lévis, de Longueuil et de Montréal.

Le projet prévoit la mise en sol d'une conduite en acier d'un diamètre extérieur de 40,6 cm pour relier la raffinerie de Lévis au terminal de Montréal-Est. Cette conduite, dont la longueur totale est estimée à environ 245 km, servirait au transport de l'essence, du diesel, du mazout et du carburant pour moteur à réaction. L'oléoduc serait enfoui à une profondeur minimale de 1,2 m en milieu cultivé et de 0,9 m en milieu boisé. Le projet comprend aussi l'installation de certaines structures hors sol, soit 30 vannes de sectionnement, six gares de raclage ainsi que deux postes de pompage et certaines modifications et/ou ajouts aux installations de départ à Lévis et d'arrivée au terminal de Montréal-Est. Deux postes de pompage devraient s'ajouter dans le futur et sont inclus dans la présente étude. Le projet Pipeline Saint-Laurent représente un investissement de 232,4 millions de dollars. Le promoteur prévoit mettre en exploitation l'oléoduc en 2008.

(inspiré du communiqué émis le 21 novembre 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors des séances d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- La justification du projet ;
- le tracé définitif du pipeline ;
- la profondeur d'enfouissement de la conduite ;
- l'explication et la portée de la loi 229 ;
- le nombre de trains-blocs et de bateaux utilisés par année présentement pour le transport des produits pétroliers d'Ultramar ltée et les quantités transportées ;
- le nombre et le nom des villes traversées par la voie ferrée empruntée actuellement par les trains-blocs ;

- les conséquences de la construction et de la mise en opération du pipeline sur le transport par trains-blocs ainsi que sur le trafic ferroviaire et maritime en général ;
- les coûts de transport par train-bloc et par bateau en comparaison aux coûts générés par la construction d'un pipeline ;
- la façon de faire le raccordement à Boucherville entre la conduite existante et la conduite proposée compte tenu de leur différence de diamètre ;
- l'état de la conduite existante à Boucherville ;
- la nécessité pour le promoteur d'obtenir une autorisation des propriétaires pour effectuer des relevés sur le terrain et prendre des photos ;
- les profits anticipés par Ultramar ltée en fonction du coût estimé de construction du pipeline ;
- le nombre de propriétaires qui ont déjà signé des options avec Ultramar ltée pour le passage du pipeline sur leurs propriétés ;
- les conséquences pour un individu dans le cas d'un refus définitif de signer une entente avec Ultramar ltée pour le passage du pipeline sur sa propriété ;
- le questionnement à savoir si toutes les municipalités touchées par le tracé proposé du pipeline sont d'accord avec le projet ;
- le nombre de signatures nécessaires dans une pétition pour arrêter le projet ;
- la possibilité d'utiliser le corridor de l'autoroute 20 pour le tracé du pipeline ;
- l'interrogation à savoir si le tracé privilégié par Ultramar ltée est accepté par Hydro-Québec ;
- la définition d'une gare de raclage, le nombre prévu sur la longueur du pipeline et leur localisation ;
- le nombre de kilomètres de la conduite du Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (TQM) qui est parallèle à celle proposée par Ultramar ltée et la possibilité ou non de suivre cette conduite sur toute sa longueur ;
- le nombre de kilomètres où la conduite longerait celle reliée au possible gazoduc du terminal méthanier Rabaska ;
- la possibilité que le pipeline proposé devienne transfrontalier dans l'avenir ;
- la précision par le promoteur du type de droit qu'il souhaite obtenir de la part des propriétaires touchés (droit de passage ou servitude) ;
- la façon de transporter les différents produits pétroliers (essence, diesel, mazout et carburant pour moteur à réaction) dans une seule et même conduite ;
- la possibilité d'élargir l'emprise prévue actuellement afin d'y ajouter une deuxième conduite ;
- les compensations financières proposées par le promoteur ;
- la possibilité d'obtenir une redevance annuelle comme dans le cas des éoliennes ;
- la possibilité d'obtenir une indemnisation à perpétuité pour les pertes de cultures encourues ;
- la raison pour laquelle ce sont les municipalités qui recevraient le paiement des taxes même si le pipeline passerait sur les terres des propriétaires ;
- la disponibilité d'un formulaire pour proposer à Ultramar ltée des modifications au tracé ;
- l'engagement d'Ultramar ltée à payer les frais encourus par les propriétaires touchés pour des consultations avec des conseillers juridiques indépendants.

La sécurité

- La durée de vie du pipeline et l'influence du gel et du dégel sur celle-ci ;

- la définition des risques acceptables concernant l'installation d'un pipeline ;
- l'historique du nombre d'accidents (dérailements et déversements) concernant le transport de produits pétroliers ;
- la distance raisonnable entre le passage du tuyau du pipeline et les zones habitées ;
- l'existence d'une réglementation provinciale visant la construction d'un pipeline ;
- l'entretien du pipeline (le début, la fréquence, le coût de remplacement d'un tuyau, etc.) ;
- la définition selon le promoteur d'une faute lourde et les risques de bris de la conduite qui y sont associés ;
- le niveau de risque de bris de la conduite ;
- les conséquences et les responsabilités de chacun (promoteur et propriétaires touchés) en cas de bris accidentel de la conduite ;
- le niveau d'intervention et de responsabilité du promoteur en cas de défectuosité d'une vanne de sectionnement ;
- les plans de surveillance, de sécurité et d'urgence prévus ;
- le nombre de postes de pompage et les conséquences s'il y avait des fuites causées par une pression trop forte ;
- la possibilité d'une augmentation de la prime d'assurance responsabilité pour les propriétaires touchés par le passage du pipeline (le promoteur a mentionné qu'un avis écrit du Bureau d'assurance du Canada est à venir à cet égard).

Les impacts

- Les impacts sur les activités agricoles et sylvicoles ;
- les impacts sur les milieux boisés et humides ;
- les impacts sur les espèces fauniques à statut particulier et les plantes à statut précaire ou particulier ;
- le nombre de décibels émis par les stations de pompage et les vannes de sectionnement ;
- l'émanation d'odeurs ;
- le type de compensation prévue pour la perte d'arbres en raison du déboisement nécessaire pour le passage du pipeline (entre autres la possibilité pour le promoteur d'acheter des terrains boisés) ;
- le pourcentage de réduction des gaz à effet de serre prévu au moment où le pipeline serait mis en opération ;
- les répercussions du passage du pipeline et des fuites prévisibles de la conduite pour les productions biologiques ;
- la création d'emplois pour la surveillance et l'entretien du pipeline versus la diminution du nombre d'emplois dans le transport maritime et ferroviaire ;
- la problématique concernant le passage du pipeline le long du Chemin du lac à Varennes (zone blanche entre Boucherville et Varennes qui fait l'objet de discussions devant la CPTAQ) ;
- la problématique entourant le passage de la conduite dans le secteur boisé protégé de Verchères et la distance ajoutée au tracé initial à la suite des efforts faits pour minimiser le déboisement dans ce secteur ;
- la possibilité de restreindre le déboisement à 12 m au lieu de 18 m puisque l'emprise proposée serait adjacente à celle d'Hydro-Québec.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement des séances d'information ;
- le contenu et la façon de déposer une demande d'audience publique ;
- le nombre de demandes d'audiences publiques nécessaires pour la tenue d'une audience publique ;
- le concept de frivolité qui peut être invoqué par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour refuser une demande d'audience publique ;
- le moment où les citoyens seront informés de la tenue d'une audience publique et le déroulement de celle-ci ;
- le délai entre la fin de la période d'information et de consultation publiques et le début de l'audience publique ;
- le fait de tenir la période d'information et de consultation publiques durant la période des fêtes ;
- le rôle du BAPE dans la procédure et dans la prise de décision gouvernementale ;
- la nécessité du processus de consultation publique du BAPE du fait de l'existence de la loi 229 qui permet au promoteur l'expropriation ;
- la neutralité et le code d'éthique des commissaires du BAPE ;
- le temps consacré par le promoteur à la réalisation de l'étude d'impact, le coût qui y est rattaché ainsi que les compétences des personnes qui l'ont rédigée ;
- la possibilité pour le MDDEP et le ministre de prendre connaissance de l'ensemble des préoccupations des citoyens par rapport au projet et ce, depuis le tout début du processus ;
- la présence à l'audience publique de personnes-ressources compétentes et indépendantes du promoteur afin de répondre clairement aux questions des citoyens (entre autres un représentant du ministère des Transports) ;
- la soumission ou non du projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à l'Office national de l'énergie et à la Régie de l'énergie ;
- l'obtention par le promoteur d'autorisations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Les autres questions et les suggestions

- La présence de M. Thomas Mulcair à titre de membre de la commission pour la tenue de l'audience publique ;
- l'entente-cadre intervenue entre Ultramar ltée et l'Union des producteurs agricoles du Québec ;
- la possibilité de dévier le tracé afin que le pipeline passe sur les terrains des propriétaires consentants ;
- le besoin pour les propriétaires touchés de prendre connaissance des contrats qu'Ultramar ltée veut leur faire signer pour les soumettre d'abord à leurs conseillers juridiques avant d'en accepter le contenu ;
- la responsabilité du promoteur en cas de vente ou de cessation d'un terrain ayant une servitude à la suite du passage du pipeline ;
- la perte de valeur d'un terrain où passerait la conduite ;
- le comportement de certains agents de liaison engagés par le promoteur ;

- la possibilité pour le personnel d'Ultramar Itée de ne pas déranger les propriétaires les fins de semaine ;
- l'utilisation future de la conduite pour approvisionner en eau les États-Unis ;
- la demande de création par le promoteur d'un fonds de soutien pour les propriétaires agricoles afin de les aider à se défendre ;
- l'avenir de l'entente de servitude dans le cas où la conduite deviendrait inutilisée.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque France-McKenzie	100, place Centre-ville, Saint-Jean-Chrysostome
Bibliothèque Montréal-Est	11370, Notre-Dame Est, Montréal
Bibliothèque municipale Côte-Saint-Germain	545, des Écoles, Drummondville
Bibliothèque de Saint-Mathieu-de-Beloeil	5000, des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil
Bureau municipal de Sainte-Eulalie	757, rue des Bouleaux, Sainte-Eulalie
Bibliothèque de Plessisville <i>Documentation accessible par Internet seulement</i>	1800, rue Saint-Calixte, Plessisville

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
18 et 25 novembre 2006		La Seigneurie
18 et 25 novembre 2006		L'Oeil Régional
19 et 26 novembre 2006		Le Courrier Sud
21 novembre 2006		L'Action Régionale

22 novembre 2006		Le Courrier de Saint-Hyacinthe
22 et 29 novembre 2006		Le Journal de Lévis
22 novembre 2006		L'Avenir
22 novembre 2006		Le Flambeau
22 novembre 2006	Le Soleil	
22 novembre 2006	La Presse	
22 et 26 novembre 2006		L'Express Drummondville
23 et 24 novembre 2006		La Relève
26 novembre 2006		La Nouvelle de Victoriaville

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
16 novembre 2006 Annonce de la tenue de trois séances d'information	Médias écrits et électroniques de l'ensemble de la province de Québec ainsi que les hebdomadaires régionaux de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Montréal et de Québec	Ne s'applique pas	Site du BAPE
21 novembre 2006 Début de la période d'information et de consultation publiques	Médias écrits et électroniques de l'ensemble de la province de Québec ainsi que les hebdomadaires régionaux de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Montréal et de Québec	1284	Site du BAPE
24 novembre 2006 Annonce de la diffusion en mode audio et en direct de la séance du 4 décembre 2006 à Saint-Jean-Christophe	Médias écrits et électroniques de l'ensemble de la province de Québec ainsi que les hebdomadaires régionaux de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Montréal et de Québec	1265	Site du BAPE
28 novembre 2006 Rappel de presse	Médias écrits et électroniques de l'ensemble de la province	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

	de Québec ainsi que les hebdomas régionaux de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Montréal et de Québec		
4 décembre 2006 Rappel de presse	Médias écrits et électroniques de l'ensemble de la province de Québec ainsi que les hebdomas régionaux de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Montréal et de Québec	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

Les séances d'information

Date	Le mardi 28 novembre 2006 à 19 h 30
Lieu	Club de golf et curling de Drummondville, 400, chemin du Golf, Drummondville
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Clémence Plourde, technicienne en information
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Nathalie Martel, chargée de projet
Promoteur	Louis Bergeron, Ultramar Itée Louis Forget, Ultramar Itée Bruno Saint-Laurent, Ultramar Itée Claude Veilleux, Groupe conseil UDA inc.
Assistance	88 personnes
Durée	2 heures 45 minutes

Date	Le mercredi 29 novembre 2006 à 19 h 30
Lieu	Salle des Chevaliers de Colomb, 550, boul. Saint-Joseph, Sainte-Julie
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Clémence Plourde, technicienne en information
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Nathalie Martel, chargée de projet
Promoteur	Louis Bergeron, Ultramar ltée Louis Forget, Ultramar ltée Bruno Saint-Laurent, Ultramar ltée Claude Veilleux, Groupe conseil UDA inc.
Assistance	88 personnes
Durée	3 heures 15 minutes

Date	Le lundi 4 décembre 2006 à 19 h 30
Lieu	Centre civique de Saint-Jean-Chrysostome, 955, de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Jean-Chrysostome
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Mélissa Poirier, conseillère en communication stagiaire
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Francine Audet, chargée de projet
Promoteur	Louis Bergeron, Ultramar ltée Louis Forget, Ultramar ltée Bruno Saint-Laurent, Ultramar ltée Claude Veilleux, Groupe conseil UDA inc.
Assistance	150 personnes
Durée	3 heures 50 minutes
Webdiffusion	À noter que cette séance a été diffusée en mode audio et en direct sur le site Internet du BAPE. De plus, l'enregistrement de la séance était accessible dans le site Internet du BAPE tout au long de la période d'information et de consultation publiques.

Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but des trois séances d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Le 27 novembre 2006, une

entrevue a été accordée à la station radiophonique CFIN-FM (Radio-Bellechasse) relativement au processus de consultation publique du BAPE.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une importante couverture médiatique entre autres dans les quotidiens *Le Journal de Québec*, *Le Soleil*, *The Gazette*, *La Presse* et *Le Devoir*. De nombreux hebdomadaires ont aussi traité du projet : *La Nouvelle*, *L'Avenir de l'Érable*, *Le Journal de Lévis*, *Le Journal Le Peuple*, *Le Peuple Lotbinière*, *L'Oeil Régional*, *La Seigneurie*, *La Relève*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, *L'Avenir de l'Est*, *L'Express*. Le média spécialisé en agriculture *La Terre de chez nous* a publié plusieurs articles concernant le projet.

Les stations radiophoniques CHAA-FM (Longueuil), CJDM-FM (Drummondville), INFO 800-AM (Québec), CFIN-FM (Radio-Bellechasse) ont également fait mention du projet, tout comme les stations de télévision *Radio-Canada* et *RDI*.

De plus, le journal électronique *La Vie Rurale* a repris dans son site Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse diffusé le 24 novembre annonçant la diffusion en direct et en mode audio de la séance d'information du 4 décembre.

La tenue des séances d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu touché pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 10 janvier 2007

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Clémence Plourde, technicienne en information et Mélissa Poirier, conseillère en communication stagiaire